



Compte-rendu du conseil municipal

du 30 juin 2020

Etaient présents : Virginie GILLARD, Patrick CHARPENTIER, Grégory BELAZIZ, Alain LIENARD, Céline AUQUIERT, Isabelle CAPELLE, David DYSON, Jérôme FERRIER, Jérémy FUMIERE, Denise PENIN, Angéline QUINET, Véronique THINNES, Pierre PERON

Etaient absents : Michel DEMARQUET (pouvoir à David DYSON) François CASTEL (pouvoir à Alain LIENARD),

Validation du CR de la réunion du 23 mai 2020

Désignation du représentant communal NOREADE (défense incendie) : David DYSON

David DYSON a contrôlé tous les hydrants de la commune et a demandé le déclassement des 2 mares sises rue du trieu Audin chemin des quarante *compte tenu du coût faramineux supporté par le propriétaire.*

Désignation des membres de la CCID : 1 liste de 24 personnes doit être fournie au centre des impôts pour siéger à la commission communale des impôts directs qui a lieu 1 fois par an. Cette liste fait l'objet d'une délibération et doit être soumise au contrôle de légalité. Liste présentée acceptée à l'unanimité.

Travaux

PC

- **Etat d'avancement des travaux d'investissement prévus au budget 2020.**

La réfection de la toiture de la maternelle démarrera le 20 ou le 27 juillet avec une fin prévue le 24 août. L'entreprise DUCROCQ va réfléchir pour mettre la benne sur l'espace vert derrière l'école afin d'éviter de contaminer la cour de l'école.

L'entreprise a demandé de statuer sur le choix du cédral qui sera installé en façade de l'école : coloris gris cendre à la majorité.

Dans le devis réalisé en 2019, l'isolation n'avait pas été chiffrée (entre 20 à 25€ du m2)

Le nouveau local cantine périscolaire : 3 architectes ont été contactés. Une première proposition a été reçue ce jour. Les 2 autres vont suivre. Des sanitaires ont été ajoutés par rapport à l'ébauche du projet fait en 2019.

De nouvelles bordures ont éclaté rue des Ecolies à cause de la chaleur (problème au niveau des joints de dilatation). Cela fait déjà 2 fois depuis la fin des travaux que le problème se produit. Il faut donc constituer un dossier et provoquer une réunion avec le cabinet AGECI de VALENCIENNES.

Ecole

PC

Un conseil d'école exceptionnel s'est tenu ce 30 juin pour faire un bilan de cette période de reprise, du point de vue des enseignants et des parents. Le protocole de septembre n'est pas encore connu mais la rentrée de septembre devrait se passer dans les mêmes conditions qu'après le déconfinement.

Les horaires avaient été modifiés dans le cadre du déconfinement compte tenu de l'absence de cantine. Une réflexion est en cours sur les futurs horaires. Si le changement s'effectue il faut une délibération du conseil municipal et du conseil d'école et l'inspectrice doit en être avisée.

Effectifs : 23 en maternelle, 21 en cycle 2, 20 en cycle 3

Les CE2 se répartiraient comme suit : (6 chez M ROLET et 4 chez M LESAGE)

Une réflexion est en cours côté enseignants sur le fonctionnement de l'espace numérique de travail (coût qui serait supporté à terme par la municipalité). Une demande a été faite pour que cet espace numérique de travail soit développé dans les écoles comme c'est le cas au collège.

Un conseil d'école est programmé le 18 septembre pour faire le point sur la rentrée de septembre.

Personnel communal : une rencontre a eu lieu avec le personnel pour faire le point sur les heures qu'elles n'ont pas faites au moment du déconfinement mais qui n'étaient pas de leur fait. La municipalité a pris en charge 60% des heures non réalisées à la reprise de l'école le 11 mai. Une liste de tâches à réaliser en partie en juillet et en partie en août va être établie pour chacune. Il leur a été demandé de garder 10 heures fin août pour préparer la reprise de l'école.

Tarifs cantine : API a majoré ses tarifs de 3.05€ à 3.08€. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix du repas passant de 3.50€ à 3.60€ pour les Vieux-Mesnilois, 4.00€ à 4.20€ pour les extramuros.

Tarifs garderie : chaque cotisation sera augmentée de 5€ à l'unanimité, ce qui se traduit par un coût de 30€ pour 1 enfant, 35€ pour 2 enfants (vieux-mesnilois), 35€ pour 1 enfant, 40€ pour 2 enfants (extra-muros).

Fêtes, cérémonies - Vie associative - Lien social GB

- **Appel du 18 juin** : quelques élus présents seulement compte tenu des mesures imposées par l'Etat.
- **14 juillet** : dans le dernier compte-rendu il avait été décidé de ne pas faire de festivités compte tenu de la pandémie. Néanmoins, un dépôt de gerbe et un discours sont prévus le 14 juillet à 9h suite à l'amélioration de la situation du COVID-19. Pas de retraite aux flambeaux par contre compte tenu de la difficulté de maintenir la distanciation.

- **3 septembre** : commémoration de la libération de VIEUX-MESNIL
- **La brocante prévue par Yankee Memory est** maintenue les 12 et 13 septembre avec une ducasse

Une réunion des présidents d'association est prévue le 6 juillet. La municipalité souhaite relancer un comité des fêtes, un flash infos sera distribué prochainement

- **Cadeaux aux élèves de CM2**

Un dictionnaire et une calculatrice CASIO ont été offerts aux 10 élèves entrant au collège. Le baptême de l'air ne pourra avoir lieu cette année compte-tenu du COVID-19.

- **Lien social**

La municipalité va acheter des brumisateurs à destination des personnes âgées pour faire face à la canicule.

Proposition de passer de 3 à 4 bons alimentaires (le 4ème bon serait réservé aux urgences)

Proposition de la commission de constituer un stock alimentaire en mairie afin de pallier les demandes des plus nécessiteux.

Une demande particulière a été évoquée pour un administré en très grande difficulté. Décision de lui octroyer 4 bons alimentaires.

- **Présentation des projets proposés en commission**

- organisation d'une sortie pour les jeunes sous la forme de jeux d'équipe à destination des collégiens et lycéens du village genre fort boyard (22€ par participant de -16 ans et 30€ pour les plus de 16 ans pour une durée de 2h. Dans le contexte du covid c'est limité à 30 personnes. Possibilité de faire appel à une autre commune pour remplir le bus. Coût du transport en sus dans une fourchette comprise entre 559€ et 597€. Prévoir cette sortie pendant les vacances scolaires de la Toussaint.
- Proposition de création d'une marche gourmande sur le modèle de ce qui s'est déjà passé à Colleret et La Longueville. Prévoir un parcours bien identifié sur une journée avec des départs différés. Logistique conséquente. Possibilité de faire ça au printemps.

Finances - Urbanisme

AL

- **Finances communales et CAMVS**

La synthèse des subventions de fonctionnement reçues de la CAMVS en 2019 a été faite (DSC: 6 976 € ; FNGIR:5 020 € ; FPIC : 14 511 €) ce qui fait un total environ **26 500 €**.

De son côté, pour compétences exercées sur notre territoire, la commune a versé, en 2019, une dotation de compensation à la CAMVS de 31 665 € et, pour l'étude des dossiers d'urbanisme, 1 6524€.

La CAMVS a perçu directement, sur les feuilles d'impôts locaux : TH (11.88%) soit 63 165€ ; FB (5%) soit 14 835€ ; FNB (2.46%) soit 1 112€ ce qui fait au total environ **112 400€**.

- **Remboursement de repas à trois familles**

Trois familles avaient acheté des repas pour leurs enfants scolarisés à l'école Pierre DEVIGNE mais, compte tenu de la pandémie certains de ces repas ne pourront être consommés. Comme ces familles n'auront plus d'enfant scolarisé dans notre école communale à la

rentrée, elles ont demandé que ces repas payés leur soient remboursés. M.Mme MOULIN, 34 repas à 3.50€ soit 119 euros; M.Mme CONRAD, 4 repas à 3.50€ soit 14 euros; M.Mme BOURGEOIS, 5 repas à 4€ (extramuros) soit 20 euros. *Unanimité*

- ***Mise en conformité du calcul de la taxe / terrains agricoles constructibles***

C'est le 1 décembre 2006 que le conseil municipal a instauré la taxe sur les terrains agricoles devenus constructibles, au taux de **10% des 2/3 du prix de vente**. Mais, le 28 septembre 2009, la Loi a donné la possibilité, lorsque le prix d'achat initial du terrain agricole était connu, de calculer la taxe au taux de **10% de la plus-value réalisée**. La nouvelle délibération tient désormais compte des deux calculs possibles de cette taxe.

- ***Impact subvention DETR sur FDC et part communale (réfection toiture maternelle)***

En octobre 2019, le conseil municipal avait sollicité, en plus de la subvention FDC, une subvention DETR. Celle-ci vient de nous être accordée au taux de 30%. Le FDC passe donc de 50% à 35% **et la part communale de 18 905euros à 13 233.50 euros**.

- ***Focus sur le budget***

En investissement le tableau synoptique distribué à chaque conseiller fait apparaître une dépense de 1 057€ pour l'achat d'une tondeuse. L'adjoint a prévenu que trois DM devraient être prises : pour le paiement de la licence IV , pour le paiement des réparations faites suite à l'accident en devanture de la mairie car le budget a été voté avant d'une part l'acceptation de Mme POIRETTE et d'autre part, la connaissance du sinistre (l'assurance a déjà remboursé les frais inhérents aux travaux suite à ce sinistre) et pour le projet relatif au chemin piétonnier avec bornes informatives.

En fonctionnement, à la fin du premier semestre, le taux de dépenses s'établit à 39% du budget prévu.

Urbanisme

- ***Régularisation documents d'urbanisme suite à travaux effectués***

Lors de la réunion du 19 juin, la commission urbanisme a souhaité que le conseil municipal soit interpellé quant aux administrés n'étant pas en règle avec les documents d'urbanisme suite aux travaux effectués. Le conseil municipal à l'unanimité a demandé qu'un courrier soit adressé à ces personnes afin qu'elles régularisent leur situation d'ici le **30 juillet**.

Divers

Baptême républicain le 22 août : Alain LIENARD et Angéline QUINET feront la célébration.

Prochaine réunion le 15 septembre à 18h